

200€ de subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

C'est effectif dès demain



200€ de subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

Le décret instituant une subvention de 200€ pour l'achat d'un vélo à assistance électrique attendu depuis quelques semaines, a été publié ce samedi 18 février au Journal officiel. Tous les acheteurs pourront en bénéficier, sur présentation de leur facture, à partir du 19 février et jusqu'au 31 janvier 2018. L'aide sera versée une fois à chaque acheteur, et non pour chaque achat.

La mesure fait partie des dispositions prises par le gouvernement pour avantager « la mobilité électrique », expression fétiche de Ségolène Royal.